



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-17**

Robinet thermostatique

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un robinet thermostatique sur un radiateur existant.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

12 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Type de logement		Maison individuelle	Appartement avec chauffage individuel	Appartement avec chauffage collectif
Zone climatique	H1	1 200	830	1 200
	H2	950	660	950
	H3	640	440	640